



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Autorité environnementale

Paris, le 31 juillet 2026

Nos réf. : AE/26/0476

N° dossier : 2026-066

Affaire suivie par : Laurent MICHEL

laurent.michel@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 01 40 81 90 32

Courriel : ae.igedd@developpement-durable.gouv.fr

Le Président de l'Autorité environnementale

à

Monsieur le Président du Comité de Bassin Corse

Objet : Accusé de réception d'une demande d'avis de l'Autorité environnementale
Dossier : SDAGE Corse

Conformément aux dispositions de l'article R. 122-7 du Code de l'environnement, vous m'avez adressé par courrier du 17 juillet 2026 un dossier de demande d'avis, relatif au plan programme cité en objet.

J'accuse réception de ce dossier, parvenu complet à l'Autorité environnementale le **27 juillet 2026**.

Conformément au IV de l'article R. 122-21 du Code de l'environnement, l'Autorité environnementale formulera son avis dans un délai de trois mois à compter de cette date.

Cet avis sera, dès son adoption, mis en ligne sur le site internet de l'Ae à l'adresse suivante <https://www.igedd.developpement-durable.gouv.fr/l-autorite-environnementale-r145.html> et vous sera notifié.

Pour le président de l'Autorité environnementale,
par délégation

Karine BRULÉ



Autorité environnementale

IGEDD / Ae – Tour Séquoia – 92055 La Défense cedex – tél. +33 (0) 1 40 81 90 32
www.igedd.developpement-durable.gouv.fr/l-autorite-environnementale-r145.html